



✘ **QUESTION ECRITE** (art. 35 du Règlement du CG)

**POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)

dépôt

développement

**MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)

dépôt

développement

**INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)

**RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 14 mars 2022

"Titre" : Quelle stratégie pour nos archives communales ?

Texte de l'intervention :

L'archiviste communal a quitté ses fonctions il y a peu, et à notre connaissance, un 10% de temps de travail a été attribué à une employée de la commune pour reprendre ce travail. Sachant que notre commune a investi dans un local d'archives flambant neuf et que des archives bien gérées représentent un véritable trésor d'histoire pour une commune, je souhaite connaître la stratégie de la Municipalité pour la gestion des archives de Monthey, en particulier :

1. Quelle est la politique générale menée par la municipalité concernant les archives de la ville ?
2. Est-il prévu d'engager une personne formée dans le travail des archives pour reprendre ce poste, et sous quel délai ?
3. Qui a aujourd'hui le droit d'accéder aux archives communales, et sous quelles conditions ?
4. Existe-t-il des recommandations de l'archiviste cantonal, monsieur Alain Dubois, sur la gestion des archives communales ? Le cas échéant, quelle évaluation a-t-il de la gestion montheyenne ?

5. La commune a-t-elle un plan pour mettre en valeur les archives de la commune et les rendre accessibles à la population montheysanne ainsi qu'à d'éventuelles personnes conduisant des recherches académiques ?

Nom prénom : Borgeaud Clément / Mathieu Couturier / Flavien Schaller

Représentant le parti / groupe : Parti socialiste & Gauche citoyenne / PLR / Le Centre

Date : 14 mars 2022

→ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général

## **Conseil général**

Réponse à la question écrite de  
représentant du parti  
formulée en séance du Conseil général le  
répondu en séance du Conseil général le

M. Clément BORGEAUD  
Socialiste et Gauche Citoyenne  
14 mars 2022  
13 juin 2022

Titre :

Quelle stratégie pour nos archives communales ?

Développement :

"L'archiviste communal a quitté ses fonctions il y a peu, et à notre connaissance, un 10 % de temps de travail a été attribué à une employée de la commune pour reprendre ce travail. Sachant que notre commune a investi dans un local d'archives flambant neuf et que des archives bien gérées représentent un véritable trésor d'histoire pour une commune, je souhaite connaître la stratégie de la Municipalité pour la gestion des archives de Monthey, en particulier :

1. Quelle est la politique générale menée par la municipalité concernant les archives de la ville ?
2. Est-il prévu d'engager une personne formée dans le travail des archives pour reprendre ce poste, et sous quel délai ?
3. Qui a aujourd'hui le droit d'accéder aux archives communales et sous quelles conditions ?
4. Existe-t-il des recommandations de l'archiviste cantonal, M. Alain DUBOIS, sur la gestion des archives communales ? Le cas échéant, quelle évaluation a-t-il de la gestion montheyenne ?"

### **1. QUELLE EST LA POLITIQUE GENERALE MENEES PAR LA MUNICIPALITE CONCERNANT LES ARCHIVES DE LA VILLE ?**

La Ville de Monthey a décidé de se doter de ses propres locaux d'archives dans le bâtiment Double-Croche afin d'y stocker principalement ses archives administratives. Ces locaux sont organisés en dépôt pour les documents d'archives ainsi qu'en espace de travail, consultation et de réunion.

Précédemment, les fonds administratifs d'archives étaient conservés dans divers locaux. La Commune a profité du rassemblement de l'ensemble des documents d'archives en un seul lieu pour traiter ces 1'600 mètres linéaire (ml).

Pendant 18 mois, la Commune de Monthey, avec l'aide de collaborateurs et collaboratrices ainsi que d'auxiliaires et de prestataires spécialisés, a classé, inventorié puis reconditionné (remplacement de l'ensemble des boîtes, fourres et autres matériels de conservation selon les normes en vigueur pour la conservation des documents d'archives) les 1'000 ml de documents d'archives (600 ml de docs archives éliminés, selon procédure en vigueur, suite au tri et à l'inventaire).

La volonté de la Municipalité est de permettre à d'autres fonds d'archives de pouvoir y trouver leurs places. Cela peut concerner des archives de différentes associations et de personnes privées. Les archives communales seront la mémoire de la Ville de Monthey, au sens large, à la fois celles de la communauté montheysanne et de ses autorités.

## **2. EST-IL PREVU D'ENGAGER UNE PERSONNE FORMEE DANS LE TRAVAIL DES ARCHIVES POUR REPENDRE CE POSTE ET SOUS QUEL DELAI ?**

Suite au départ à la retraite de M. Pierre-Alain BEZAT, archiviste communal, il a été décidé que la gestion des archives serait assurée par le Service communal "Culture, Tourisme & Jumelage". Le montant budgétaire dédié au traitement de M. Pierre-Alain BEZAT (10 %) a été attribué à Mme Micheline COUTURIER dont la tâche consiste à permettre aux employées et employés de la Ville de consulter, à la demande, les archives administratives.

Après quelques mois d'activité, il apparaît que ces nouveaux locaux d'archives suscitent de l'intérêt au sein de la population. Ainsi, plusieurs personnes privées ont, d'ores et déjà, exprimé leur souhait de déposer les archives qu'elles possédaient et certaines l'ont déjà fait. Dès lors, il semble que ce 10% ne soit pas suffisant pour répondre à la demande. De plus, le recours à une personne spécialisée dans le domaine des archives apparaît nécessaire. Les Archives cantonales représentent l'autorité de surveillance en la matière pour les Communes. Elles sont également une ressource qui accompagnent les Communes dans les tâches de gestion documentaire. Depuis 2018, des contacts étroits sont établis avec l'archiviste cantonale aussi bien pour le projet de traitement des archives (terminés) que pour leur future valorisation ou pour la gestion électronique des documents (déploiement en cours). Un concept visant à valoriser les archives communales est actuellement en cours d'établissement par le Service "Culture, Tourisme & Jumelage", avec le soutien des Archives de l'Etat du Valais. Ce concept devrait être finalisé à l'issue de cet été. Dans le cadre du budget 2023, le Conseil Municipal fera une proposition dans ce sens.

## **3. QUI A AUJOURD'HUI LE DROIT D'ACCEDER AUX ARCHIVES COMMUNALES ET SOUS QUEL DELAI ?**

Les archives communales peuvent être consultées par les employées et employés communaux. Le Service peut accéder à des demandes spécifiques de la part d'autres personnes. La demande de consultation est traitée dans les meilleurs délais et peut se faire durant les jours ouvrables. Ainsi, plusieurs consultations de personnes privées se sont déjà déroulées.

**4. EXISTE-T-IL DES RECOMMANDATIONS DE L'ARCHIVISTE CANTONAL, M. ALAIN DUBOIS, SUR LA GESTION DES ARCHIVES COMMUNALES ? LE CAS ECHEANT, QUELLE EVALUATION A-T-IL DE LA GESTION MONTHEYSANNE ?**

Dans le cadre du projet de traitement et d'inventaire des archives administratives, la Commune de Monthey a sollicité le soutien méthodologique des Archives de l'Etat du Valais. L'inventaire des archives de la Commune de Monthey est ainsi élaboré sur la base du référentiel de classement préconisé par les Archives de l'Etat du Valais pour les Communes valaisannes.

Le Service communal "Culture, Tourisme & Jumelage" ainsi que la "Chancellerie" sont en contact étroit avec M. Alain DUBOIS, archiviste cantonal, et sont attentifs à l'ensemble de ses recommandations. Une gestion professionnelle des archives est une évolution qui semble logique pour une ville de la taille de Monthey. Cette professionnalisation permettra, en outre, un plus large accès aux archives par l'ensemble des citoyennes et citoyens montheysans, ce qui sera une réelle plus-value dans l'accès des habitants à la mémoire de leur Ville.